























# RAPPORT ANNUEL 2022

RÉGIE RÉGIONALE DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE











### **SOMMAIRE**

L'A	CTIV	ΙΤÉ	ΕN
CHI	<b>FFRI</b>	ES	

#### **RETOUR SUR L'ANNÉE 2022**

LA RÉGIE ET LA POLITIQUE RÉGIONALE	3
EN LIEN AVEC LE PROGRAMME SARE	4
LES ACTIONS DE COMMUNICATION	5
LA MOBILISATION DES ARTISANS	6
LES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS	7

#### ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN MAISON INDIVIDUELLE

LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL9	9
LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS1	0
L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PROJETS1	1
LA MOBILISATION DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE1	2
LE FINANCEMENT DES PROJETS 1	3
L'ACCOMPAGNEMENT APRÈS TRAVAUX1	4

#### ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN COPROPRIÉTÉ

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET PERSONNALISÉ	16
LES PROJETS ACCOMPAGNÉS	16
UNE ACTIVITÉ SOUTENUE	17

#### LA RÉGIE DU SPEE

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA	
RÉGIE 1	9
RECRUTEMENTS ET ÉVOLUTIONS	
AU SEIN DE L'ÉQUIPE2	20

#### LES PROJETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

		21	à 24
--	--	----	------

## ACTIVITÉ N CHIFFRES

en 2022 depuis 2014 **CONTACTS** 

en 2022 depuis 2014 **DIAGNOSTICS** 

en 2022 EN COURS DE RÉNOVATION OU RÉNOVÉS

en 2022 THOG **COPROPRIETES** REPRÉSENTANT 665 LOGEMENTS 

**ACCOMPAGNÉS** 



**POUR UN MONTANT DE TRAVAUX** 

**DE COÜT** 

POUR ( **DE GAIN** ÉNERGÉTIQUE

### RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

## **RAPPORT ANNUEL 2022**

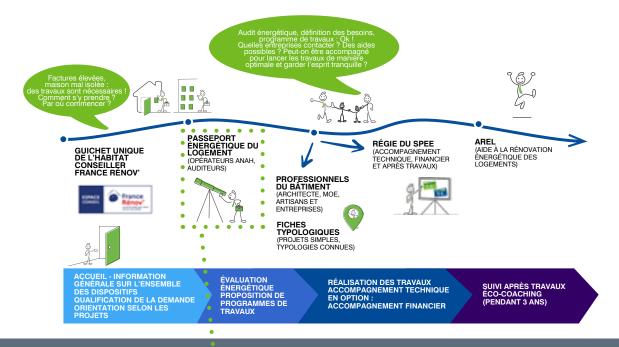
#### LA RÉGIE ET LA **POLITIQUE RÉGIONALE**

La Région Hauts-de-France, l'Etat, et l'ADEME ont élaboré conjointement un Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), signé le 12 février 2020, qui définit les modalités d'action en matière de rénovation énergétique des logements privés en lien avec les enjeux environnementaux et de cohésion sociale.

Ce PREE présente un parcours de rénovation qui passe par le déploiement sur le territoire régional de Guichets uniques de l'habitat (GUH), lieux d'accueil et d'information des ménages sur la rénovation des logements.

Ce parcours se poursuit par la possibilité offerte aux propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles de plus de 15 ans de réaliser un Passeport Énergétique du Logement (PEL). Le PEL, financé par la Région, est une forme d'audit énergétique qui permet d'identifier les travaux les plus pertinents à engager, les gains énergétiques réalisables et les aides financières mobilisables. A l'issue de celui-ci, la Régie peut proposer un accompagnement complet technique et financier.

Enfin, l'Aide à la Rénovation Energétique des Logements (AREL) permet d'accompagner financièrement les ménages éligibles aux aides de l'Anah dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique.



L'articulation avec le PEL a permis de commencer à monter des projets de propriétaires ayant pu bénéficier d'un audit. Après 19 mois d'exercice, 738 PEL ont été engagés. Le coût moyen d'un PEL est de 1021 € et est subventionné par la Région à hauteur de 871 €.

Le premier bilan du point de vue de la Régie est assez mitigé :

- L'outil de diagnostic ne semble pas suffisamment incitatif à la réalisation des travaux.
- Les auditeurs ne sont pas tous certifiés RGE. De plus, il serait pertinent de prévoir une mise à jour du passeport en cas de modification du programme de travaux. Cela arrive régulièrement et entraine parfois l'impossibilité d'utiliser cet audit pour la mobilisation de certaines subventions (coup de pouce rénovation globale, MaPrimRénov' rénovation globale).
- Il n'y a pas de lien direct entre les auditeurs et les opérateurs qui accompagnent le ménage dans les travaux (qu'il s'agisse des opérateurs ANAH ou des techniciens de la Régie). Il n'y a donc pas de suivi par l'auditeur de la réalisation des travaux. Et pourtant c'est bien à lui qu'incombe, dans le cas où des subventions de type Rénovation Globale sont mobilisées, d'attester que les travaux qui ont été réalisés sont bien conformes à sa préconisation.

La Régie a donc proposé aux services de la Région un travail collaboratif pour améliorer les conditions d'utilisation de l'outil.

## N LIEN AVEC E **PROGRAMME SARE**

Le programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) lancé par l'Etat a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau «FRANCE RENOV"» existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001.

Ainsi, le Programme permet d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il viendra proposer aux ménages un parcours d'information et de conseils neutres et gratuits et un parcours d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

En 2022, la mise en place du programme s'est concrétisée par la signature des conventions afférentes au programme : la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du PREE et du programme SARE entre la Région et la Régie et la convention financière au titre du déploiement du programme SARE.

Le déploiement du programme permet à la Régie d'obtenir un financement des actes qu'elle met en œuvre sur la Région : les actes d'accompagnement (du conseil de premier niveau à l'accompagnement sur chantier) et les actes d'animation envers les acteurs de la rénovation (ménages, élus, professionnels...).

Le nombre d'actes réalisés et valorisables dans le cadre de ce programme sont les suivants :

**A1:** information de 1er niveau

actes 🗅 **A2:** conseil personnalisé A3: audit règlementaire



**A4:** accompagnement avant travaux (ménages non éligibles ANAH)

**A4bis:** accompagnement pendant les travaux (ménages non éligibles ANAH)

**A5:** accompagnement en maîtrise d'ouvrage déléguée (ménages éligibles ANAH)

Les actes A1 et A2 ne représentent pas toutes les actions de contacts réalisées par la Régie (2455 contacts reçus en 2022). En effet, certains opérateurs, également Espace France Renov, peuvent valorisés directement les actes qu'ils effectuent. Aussi, on a pu noter que certains opérateurs sont toujours en difficulté pour traiter les contacts dans les délais fixés au marché et transmettre les informations via le système d'information de la Régie afin de pouvoir valoriser les actes. Un suivi encore plus important du marché opérateur a été mis en place sur la fin de l'année 2022 pour mieux encadrer les process à mettre en œuvre et mieux maîtriser les délais de prise en charge des dossiers.

Au contraire des actes pour la maison individuelle, les actes pour les copropriétés sont réalisés par l'équipe de la Régie. Tous les actes sont donc reporté auprès du Programme :



actes c A2: conseil personnalisé



**A4:** accompagnement avant travaux (ménages non éligibles ANAH)





## LES ACTIONS DE COMMUNICATION

De nombreuses actions de communication ont été réalisées en 2022 pour continuer de faire connaître les dispositifs sur la Région. Certaines actions sont menées en lien avec les collectivités territoriales telles que des salons de l'habitat, des réunions publiques, etc.. D'autres actions sont menées par le service communication de la Régie comme les reportages sur les chantiers, les informations et communications sur les réseaux sociaux, etc...

Ci-dessous les actions menées en 2022 :





Salon Commerce et Artisanat-Preures (62)



Salon de l'Habitat-Beauvais (60)



Salon de l'Habitat-Compiègne (60)











Salon NORDBAT-Lille(59)

à destination

#### à destination des syndics.

(in



f











**2** courriers d'informations bilan d'activité et actus **3 à 4** newsletters



Pour visualiser nos vidéos : You Tibe @Pass Copropriété











#### LA MOBILISATION DES **ARTISANS**

En finançant le montant global des travaux et en payant en direct les entreprises notifiées sur ses chantiers, Hauts-de-France Pass Rénovation sécurise l'activité des professionnels du bâtiment.

Les avantages de répondre aux consultations de la Régie sont multiples pour les entreprises artisanales :

- paiement garanti et sécurisé incluant une avance de 30% : les paiements sont rapides et il n'y a pas de risques d'impayés
- **enveloppe travaux importante** : les solutions de financement proposées par la Régie étant pour tout type de projet, cela permet d'aller vers des programmes de travaux plus ambitieux
- information et échanges sur les aides à la rénovation (subventions, CEE, etc.) formation, échanges sur les chantiers
- partenariat avec un service public régional
- -accès facilité aux chantiers par des consultations simplifiées, disponibles sur une plateforme de dématérialisation



#### Plusieurs actions ont été menées pour élargir le réseau d'entreprises :

- pour chaque nouvelle consultation d'entreprises, la Régie envoie un **emailing** aux entreprises RGE de la Région (en ciblant selon le corps de métier et le rayon géographique)
- des salons, des réunions d'informations ont eu lieu au sein de quelques collectivités
- une **lettre d'informations** a été envoyée à l'ensemble des entreprises de la Région
- un nouveau flyer de présentation a été développé de manière à diffuser largement l'information aux entreprises



## LES PARTENARIATS AVEC LES **COLLECTIVITÉS**

La Régie a réalisé plusieurs actions de communication auprès de l'ensemble des collectivités de la Région de manière à faire connaitre le dispositif, à rester en veille sur les politiques locales et ainsi, tenter d'articuler au mieux les dispositifs. Aussi, les équipes de la Régie ont des contacts fréquents avec les 57 espaces conseil et les 31 guichets uniques de la Région.

Des conventions de partenariat lient la Régie et les collectivités souhaitant faciliter le déploiement du dispositif sur leur territoire. 3 types de conventionnement ont été développés:

- convention de partenariat sur l'animation : volonté affichée par la collectivité de communiquer sur le dispositif
- convention de partenariat sur l'animation avec une prise en charge financière d'une partie ou de la totalité du coût de service (300 €, jusqu'à 1860 € / pour tous, sous conditions, etc.)
- convention de partenariat «Formule n°3» : mise à disposition par la collectivité de son opérateur OPAH ou PIG permettant de faciliter les doubles dossiers et de proposer un coût de service moindre aux particuliers (720 € TTC et non 1860 € TTC).



premier plan des collectivités

La Régie du SPEE partage avec les collectivités la volonté d'améliorer la lisibilité des nombreuses offres en matière de rénovation énergétique, aussi bien sur l'accompagnement que sur le trancement. Hauts-de-France Pass Rénovation s'inscrit comme un dispositif parfaitement complémentaire aux offres de service existantes sur les territoires. Retrouvez le témolgrage de deux collectivités partenaires de la Régie du

https://www.pass-renovation. hautsdefrance.fr/le-hauts-defrance-pass-renovation-partenaire-de-premier-plan-des-collectivites/



Le Hauts-de-France Pass Rénovation, un outil qui s'adapte aux besoins des collectivités

Active en matière de rénovation énergétique, la Communauté de communes du Pays de Bray a déployé une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opan) à destination desloyers les plus modestes. Souhaitant élargir son action à l'ensemble des habitants de son territoire, la collectivité a signé une convention avec le Hauts-de-France Pass Rénovation.

https://www.pass-renovation. hautsdefrance.fr/le-hauts-defrance-pass-renovation-unoutil-qui-s%E2%80%99adapteaux-hesnins-des-collectivites/

#### Les conventions de partenariat en cours à fin 2022 :



**Participations** des collectivités au coût de service du dispositif



PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ **URBAINE DE DUNKERQUE** FIN: 31/12/2024

PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PEVELE CAREMBAULT ET 300E POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE UNIQUEMENT

FIN: 27/11/2024

**COMMUNAUTÉS** 

ET MÉTROPOLE

ONT FORMALISÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPEE

ET 9 D'ENTRE ELLES CONTRIBUENT FINANCIÈREMENT :

FIN: 18/12/2024

DE COMMUNES, D'AGGLOMERATION



**SUBVENTION** 

DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRESIS ENTIONNÉS POUR LES DOSSIERS SUBVEN ANAH, D'AU MOINS 30 000€ T DE TRAVAUX

FIN: 30/11/2022

LES PROPRIÉTAIR ALI DISPOSITIE PRIS EN CHARGE

PAR L'AGGLOMÉRATION **DU GRAND SOISSONS** 

FIN: 31/12/2024





**SUBVENTION** 

FIN: 11/10/2024

**DE LA COMMUNAUTÉ DE** 

COMMUNES DU PAYS DE BRAY

**PAYS DES SOURCES** 

FIN: 02/01/2025



FIN: 31/12/2023

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE

DU COÛT D'ADHÉSION IÉTAIRES PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RETZ EN VALOIS



**DU COÛT D'ADHÉSION** RVICE POUR LES RIÉTAIRES ADHÉRENTS ALL DISPOSITIF

PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'OULCHY LE CHÂTEAU

FIN: 23/11/2022

**RAPPORT ANNUEL 2022** 

#### PNR OISE PAYS DE FRANCE

**Participations** des collectivités au coût de service du dispositif

(300€ PHASE 1 ET PHASE 2)

FIN: JUILLET 2023

ARC - COMPLEGNE (150€ PHASE 1)

FIN: 31/12/2023 **CUD - DUNKERQUE** 

(150€ PAR PHASE)

FIN: 31/12/2024

FIN: 16/11/2023

POUR LES 2 PHASES SUIVANTES)

(250€ PHASE 1 ET 100€ PHASE 2)

(SUR DUNKERQUE: 300€ PHASE 1 PUIS 150€

## ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN MAISON INDIVIDUELLE

#### LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL

Pour inciter au passage à l'acte des propriétaires particuliers de logements anciens, Hauts-de-France Pass Rénovation mise sur un accompagnement technique clé en main, couplé à une solution intégrée de financement.

Pour permettre d'assurer une meilleure prise en charge des contacts et un meilleur accompagnement des projets sur l'ensemble de la Région, la Régie a missionné début 2022 de nouveaux opérateurs, recrutés dans le cadre d'un marché public.

Répartis sur 11 « lots de territoires », ce sont donc plus d'une **cinquantaine de nouveaux techniciens qui ont rejoint l'équipe du dispositif début 2022** pour accompagner les particuliers dans la rénovation de leur projet énergétique. Le marché doit permettre à la Régie d'atteindre l'objectif ambitieux fixé par la Région d'ici fin 2024, à savoir 10 000 rénovations de logements privés (un tiers de logements individuels et deux tiers de logements collectifs).

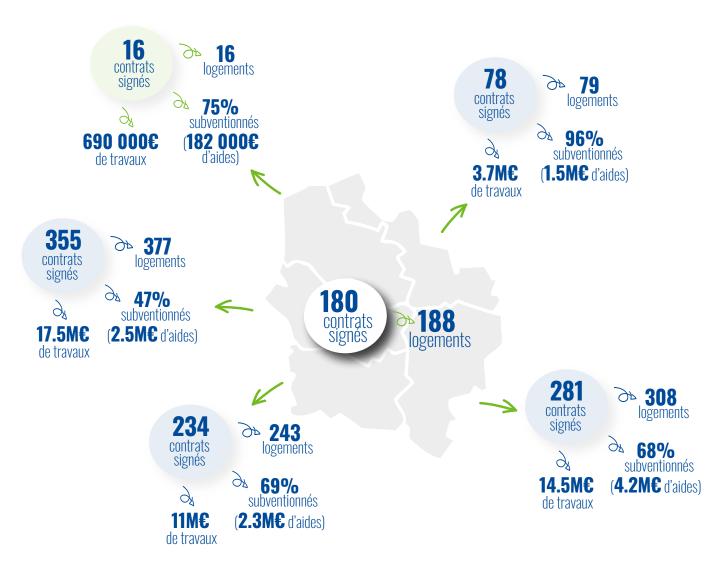
Les nouveaux techniciens missionés ont suivis en mars 2022, une formation détaillée de deux jours sur le dispositif. Au programme : information sur le fonctionnement de la Régie, les process liés au dispositif, la vie d'un dossier du 1er contact au suivi des consommations après travaux pour finir par quelques études de cas.



#### LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

Le dispositif s'adresse à tous les propriétaires de la Région, occupants ou bailleurs, de logements individuels ou collectifs, quelles que soient leur situation familiale, leur âge, leur CSP, leurs ressources, etc.. Cela concerne aussi les SCI, le petit tertiaire et les communes ayant des logements locatifs à rénover.

On note une **amélioration de l'activité comparée à l'année 2021** même si les objectifs (400 nouveaux logements) n'ont pas été atteints : 180 contrats (pour 188 logements) ont été conclus en 2022 portant à 1023 le nombre de logements rénovés ou à rénover à fin 2022.



L'activité sur le département du Pas-de-Calais reste encore faible du fait de plusieurs facteurs : les opérateurs en place missionés par la Régie sur ces territoires ne semblent pas avoir encore pris la main sur le dispositif et ont des résultats très décevants. De plus, il est compliqué pour la Régie d'échanger concrètement avec les collectivités du Département. Un travail d'animation et de formation est mené par la Régie auprès des opérateurs pour améliorer la prise en charge des dossiers.



**74.5%** de logements accompagnés par des **ménages Modestes ou Très Modestes** au sens de l'Anah ou engagés par une convention (Loc'avantage)



23% sont de logements accompagnés par des ménages à ressources intermédiaires ou supérieures



2.5% sont des logements communaux

#### L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PROJETS

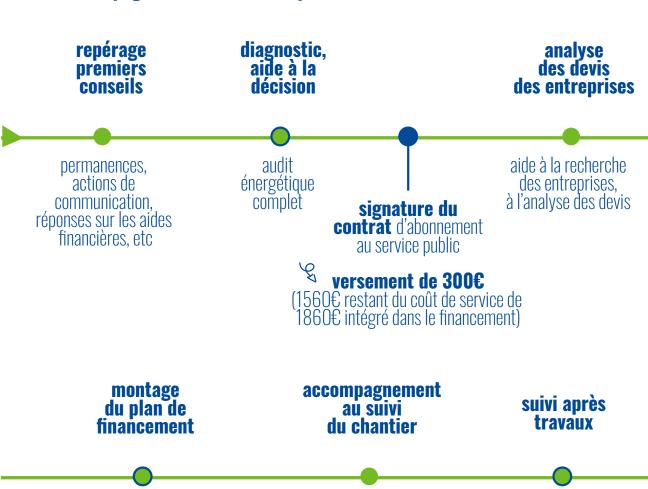
Hauts-de-France Pass Rénovation englobe toutes les phases du projet de rénovation globale des ménages.

En amont, via un **accompagnement technique sur-mesure** : information, conseil personnalisé, diagnostic thermique approfondi du logement, analyse patrimoniale et financière, définition d'un programme de travaux adapté.

Pendant le projet via une **maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux** : consultation et sélection des entreprises, coordination de leurs interventions, accompagnement au suivi du chantier, gestion et paiement des factures des entreprises missionnées.

Et enfin, via un **suivi personnalisé pendant 3 ans** : assistance dans l'utilisation, la maintenance des équipements, le suivi des consommations énergétiques et la sensibilisation aux éco-gestes.

#### Un accompagnement renforcé et personnalisé



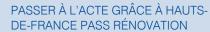
recherche des subventions éligibles, montage des dossiers de demandes d'aides (mandataire), gestion des CEE, pré-financement, solutions de financement (éco-ptz) assistance, suivi et réception du chantier recommandations sur les éco-gestes et suivi des consommations

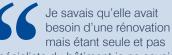


En plus de l'accompagnement technique, le dispositif permet de mobiliser toutes les aides disponibles, ce qui est un vrai plus. Il y a beaucoup d'incitations en ce moment pour entreprendre des travaux, mais en tant que particulier,

on ne sait pas vraiment à quoi on a le droit. Grâce à ces travaux, nous allons passer de la catégorie E à la catégorie C, presque B!

M. Dupas, abonné dans le Nord





spécialiste du bâtiment je ne savais pas à qui faire confiance et comment financer d'éventuels travaux. Je ne

pensais pas qu'il y avait autant de choses à faire, et surtout, il a découvert que le sol de la maison était fragilisé à cause de gouttières non-raccordées. L'eau allait directement dans la terre... le bâtiment aurait pu s'effondrer.



Mme Crépin, abonné dans l'Oise

#### UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET À LA HAUTEUR



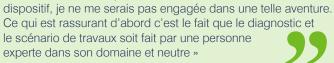
C'est extrêmement sécurisant, tant sur le plan financier que technique. Le Hauts-de-France Pass Rénovation nous a permis de réaliser une rénovation globale et donc cohérente. Sans ce dispositif nous aurions dû

échelonner ces travaux sur plusieurs années. Heureusement que le technicien du dispositif était là, c'était très rassurant de pouvoir lui poser toutes les questions que l'on avait en tête mais aussi qu'il puisse lever les petites ambiguïtés avec les entreprises.

M. Martin, abonné dans la Somme

#### RÉNOVER EN TOUTE SÉRÉNITÉ!





Mme Dupont, abonnée dans la Somme

## LA MOBILISATION DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

En maison individuelle, sur les dossiers 2022, les économies d'énergie couvrent 70% des mensualités et représentent donc une ressource importante pour financer les rénovations.

La Régie accompagne les ménages sur l'obtention des aides liées à la rénovation énergétique :



La distribution de la prime CEE mise en place en 2020 s'est encore accentuée en 2022, notamment avec les modifications des aides

Sérénité de l'Anah et le cumul devenu possible de ces aides avec les certificats d'économies d'énergie.

Une part importante (43% contre 31% en 2021) des dossiers signés en 2022 vont faire l'objet d'une prime CEE. 15 dossiers font l'objet d'une prime Coup de Pouce Rénovation Globale pour lesquelles la Régie doit organiser un contrôle par un auditeur COFRAC. Un marché avec l'entreprise 2EC (Efficacité Energie Contrôle) a été signé à cet effet fin 2021.

Compte tenu du marché très volatil des CEE durant l'année 2022, aucun contrat de vente avec un obligé n'a été resigné pour le moment.



Mandataire administratif pour le

dispositif MaPrimeRenov depuis fin 2020, la Régie accompagne les ménages dans la mobilisation de ces subventions.

En 2022, 52 projets ont bénéficié d'une subvention MPR d'un montant moyen égal à 6 500€, en augmentation par rapport à l'année 2021 (5 560 euros).





Pour mémoire, à l'échelle du territoire, on compte 579 731 logements rénovés tous dispositifs confondus, 40 001 rénovations globales en maisons individuelles dans le cadre des dispositifs :

- Sérénité ou Loc'Avantages : 38 283 rénovations
- MaPrimeRénov' Rénovation Globale : 1 718 rénovations

Ainsi, encore moins de 7% des rénovations engagées et accompagnées sont des rénovations globales. Et les gestes les plus réalisés pour les rénovations partielles ou mono-gestes restent encore des gestes qui concernent uniquement les modes de chauffage.



#### HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION MOBILISE TOUTES LES AIDES

Nous n'avons pas des revenus énormes mais le technicien nous a dit que nous pouvions bénéficier d'aides pour des projets comme le nôtre. Je ne pensais pas pouvoir obtenir autant, c'était une très bonne surprise! En plus des aides l'Anah, du Conseil départemental et du Conseil Régional, la CNRACL, notre caisse de retraite nous a octroyé une aide. L'expérience est positive: l'équipe est très à l'écoute, les artisans sont locaux, les matériaux employés sont de qualité... c'est vraiment bien.

M. Dupuis, abonné dans l'Oise

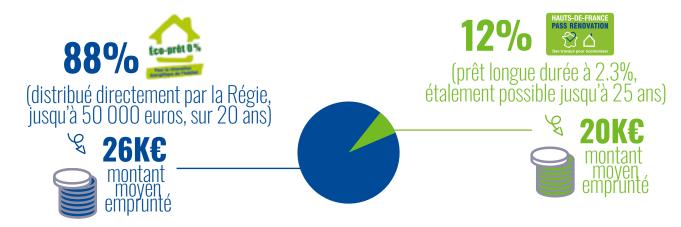
#### LE FINANCEMENT DES PROJETS

Société publique de tiers-financement, selon la définition de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, la Régie fournit aux particuliers une offre de service intégrée, incluant la possibilité de faire l'avance du coût des travaux et de leur accorder plusieurs solutions de financement.

En 2022, 94% des dossiers en maison individuelle ont mobilisé un accompagnement financier soit par le biais de l'avance mise en œuvre dans le cadre de la maitrise d'ouvrage déléguée (7% des dossiers) soit par le biais d'un prêt longue durée avec intérêt ou d'un éco-prêt à taux zéro (87% des dossiers).

Cela porte le nombre de propriétaires accompagnés avec un prêt de la Régie fin 2022 à 884 pour des rénovations en maison individuelle.

#### PRÊTS SIGNÉS EN 2022











L'ÉCO-PRÊT POUR FACILITER LA RÉNOVATION GLOBALE

Nous avions fait nos calculs sans prendre en compte les différentes aides. Grâce à notre courtier, nous avions réussi à négocier des conditions de crédit intéressantes et quand nous avons appris l'existence de l'éco-prêt à taux zéro, nous avons vu la possibilité de tout faire en une fois. Nous avons d'abord évoqué le sujet avec les banques, mais nous avons rapidement compris que ce serait long et difficile. Grâce à l'accompagnement du dispositif On se sent vraiment

accompagné, Nicolas Depreux suit attentivement le chantier, il a été très vigilant sur le contenu des devis et sur la mise en œuvre des travaux. Il a vu des choses qui nous auraient échappées.

M. et Mme Scellier, abonnés dans la Somme

#### L'ACCOMPAGNEMENT APRES-TRAVAUX

Dans le cadre de son contrat d'abonnement, la Régie continue son accompagnement pendant 3 ans après travaux. Il s'agit en fait d'une assistance possible pour les ménages concernant la bonne utilisation et la maintenance des nouveaux équipements. Cela couvre également un suivi des consommations énergétiques dans le cas où la Régie récupére des données de la part des abonnés.

De manière à **améliorer et faciliter les remontées d'informations** concernant les économies d'énergie après travaux, la Régie travaille avec d'autres sociétés de tiers-financement sur un **projet de plateforme** qui permettrait d'accèder aux données énergétiques des logements rénovés. Cette solution permettrait de **gagner du temps dans la collecte et l'analyse**.

Il s'agit en fait d'une plateforme qui centralise les données de consommations collectées par les compteurs intelligents de fournisseurs d'énergie (type Linky, Gazpar) et qui permet de suivre tout un parc immobilier en quelques clics, réunis en un seul endroit. La plateforme restitue ensuite de la donnée de manière simple, synthétique et exploitable aussi bien pour les professionnels tels que la Régie mais également pour les particuliers.

Plusieurs groupes de travail ont eu lieu avec le prestataire HOMEYS sur le sujet en **homeys.io** 2022. Le cahier des charges recensant les besoins de chacun est en cours.

## ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN COPROPRIÉTE

#### UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET PERSONNALISÉ

Hauts-de-France Pass Copropriété propose un accompagnement complet et renforcé à destination des copropriétés porteuses d'un projet de rénovation énergétique global.

En qualité de **maîtrise d'ouvrage déléguée**, le dispositif apporte un accompagnement renforcé sur 3 grands axes :

- l'expertise technique et le suivi renforcé des équipes techniques
- une ingénierie financière et des solutions pour financer les projets
- des outils pour informer et convaincre les copropriétaires

Cet accompagnement a un **coût de service forfaitaire total de 900 euros TTC par lot principal**. Chaque phase a un coût de 300 euros TTC :



#### LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

L'accompagnement réalisé par Hauts-de-France Pass Copropriété peut être mobilisé pour les copropriétés **portant un projet de rénovation énergétique global** (générant un minimum de 35% de gain énergétique), affichant une **gestion stable**, une **mobilisation importante aux assemblées générales** et un **groupe de copropriétaires moteur**.

15

0000

0000

0000

entre 100

et 200 lots

88%

collectif

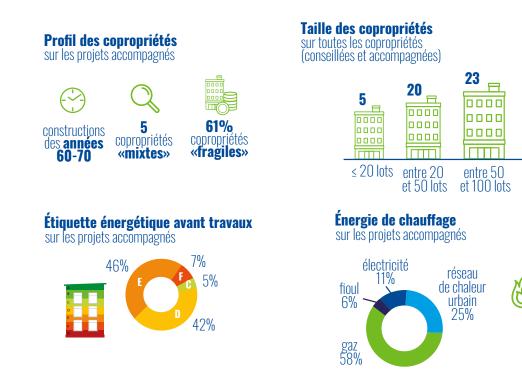
en chauffage

0000

0000

≥ 200 lots

Les projets accompagnés par Hauts-de-France Pass Copropriété sont variés :



## UNE ACTIVITÉ **SOUTENUE**











**SENSIBILISATION** À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, **CONSEILS** 

AG<sub>N°1</sub> **ADHÉSION AU DISPOSITIF**  **ÉTUDES TECHNIQUES,** CONCEPTION **DU PROJET** 

AG N°2 VALIDATION **DU PROJET** 

ÉTUDES FINANCIÈRES, **RECHERCHE DES** FINANCEMENTS, CONSULTATION **DES ENTREPRISES** 

AG N°3 **VOTE DES TRAVAUX** 

**LANCEMENT** DU CHANTIER, **SUIVI ET** RÉCEPTION **DES TRAVAUX** 

**SUIVI APRÈS TRAVAUX** (PENDANT 3 ANS)

**3553** Scopropriétaires conseillés <u>ou</u> accompagnés (représentant **37** copropriétés)

pour 2022

### RESIDENCES

Résidence JEAN MOULIN



Résidence QUEBEC 180 logements - Amier



Résidence DECATHLON 30 logements - Amiens



Résidence MARATHON



Résidence ABLADENE



Résidence DISCOBOLE 20 logements - Amiens



Résidence LIONEL MENUT 96 logements - Doullens



Résidence LA HOTOIE



Résidence MONTJOIE



Résidence LE CHEVALIER

3553

copropriétaires conseillés

ou accompagnés (représentant **37** copropriétés)



Résidence LE MONT THOMAS



Résidence ÉRABLES 81 logements – Lille



ésidence CHATAIGNIERS 72 logements – Lille

sidence LES FACULTÉS

















Résidence LA FERME DESQUENNE 50 logements - Marcg en Baroeul

**15 RESIDENCES** 



Résidence LES HIRONDELLES 60 logements - Faches Thumesni



Résidence LE PARC 73 logements - Wattionie



Résidence ORSAY 189 logements - Lille



Résidence RONSARD 129 logements - Villence de Britania



Résidence LA PÉROUSE



Résidence BONPAIN 144 logements - Villeneuve d'Ascq



RÉSIDENCE HÉLÈNE





RÉSIDENCE GOUILLEUX PAUQUET

RÉSIDENCE ORGEMONT



RÉSIDENCE LES BRUYERES



RÉSIDENCE LANDRIMONT

56 logements - Margny-les-Compiègne 59 logements - Nogent-sur-Oise



1 RESIDENCE

RÉSIDENCE SQUARE GOUNOD 155 logements - Compiègne

**AISNE** 

### LA RÉGIE DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE

## **RAPPORT ANNUEL 2022**

#### PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA RÉGIE



En 2022, en partenariat avec l'ADEME et le Région dans le cadre du PREE, une **évaluation globale du dispositif de la Régie a été réalisée par le cabinet Teritéo.** 

Grace à une analyse documentaire complète, à une analyse des bases de données rassemblant les éléments clés des projets accompagnés et à de multiples entretiens auprès des partenaires de la Régie (opérateurs, collectivités, artisans, ménages...), cette évaluation a permis au cabinet Teritéo de dresser un bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs déployés par la Régie et de proposer 7 recommandations déclinées en 18 préconisations, qui doivent permettre de répondre aux défis et aux enjeux identifiés dans le cadre de l'évaluation :

- 1. Renforcer le pilotage et la gouvernance de l'écosystème régional dédié à l'efficacité énergétique
- 2. Engager une animation élargie : mobiliser l'ensemble des acteurs relais et têtes de réseau
- 3. Renforcer la communication autour de la pédagogie et des enjeux de performance énergétique
- 4. Renforcer la formation pour accompagner la montée en compétences des professionnels et l'efficacité des interventions
- 5. Valoriser les professionnels engagés avec la Régie et la Région
- 6. Renforcer l'inscription territoriale de la Régie
- 7. Mobiliser la Régie autour de démarches expérimentales

Ces recommandations sont de 2 types :

- les recommandations visant directement à **améliorer l'efficacité et la mise en œuvre** de la Régie (objet de l'évaluation) et/ou les préconisations prioritaires au regard des enjeux relevés.
- les **préconisations plus globales**, portant sur l'écosystème régional, dont la Régie est une « brique ». Bien qu'importantes, ces pistes de réflexion nécessitent des arbitrages régionaux.

Sur cette base, un travail va être mené en 2023 avec les services de la Région pour mettre en œuvre les recommandations en fonction de leurs priorités et des arbitrages qui seront apportés. **Un plan d'action sera proposé au cours de l'année 2023** pour :

- prendre en compte les évolutions de contexte qui impacteront fortement la Régie (Mon Accompagnateur Renov' notamment / fin du SARE en 2024)
- questionner les modalités de mise en œuvre du dispositif (externalisation / internalisation de certaines missions)
- questionner les formules d'accompagnement et de réévaluer les coûts pour les particuliers
- se positionner sur les futures subventions à solliciter (FEDER pour l'accompagnement et pour la mise en place d'un second instrument financier)
- mettre en cohérence les dispositifs avec les différents outils de la Région (PEL, AREL, Régie)
- plus globalement, préparer les besoins budgétaires pour les futures années (l'emprunt de la Régie et la mise en place d'un Instrument financier via le FEDER s'accompagnent d'obligation de fonds propres qui pourraient nécessiter une augmentation des fonds propres à moyen terme).

D'autre part, la future mise en place du dispositif MonAccomagnateurRenov' par l'état va obliger la Régie à redéfinir les contours de son accompagnement. Ce dispositif vise à encadrer les missions d'accompagnement qui deviennent à partir du 01/09/2023 obligatoires pour certaines typologies de projet :

- les projets qui bénéficient d'une aide MaPrimeRenov' Sérénité
- les projets qui bénéficient d'une aide MaPrimeRenov' classique (hors Rénovation Globale) supérieure à 10 000€.

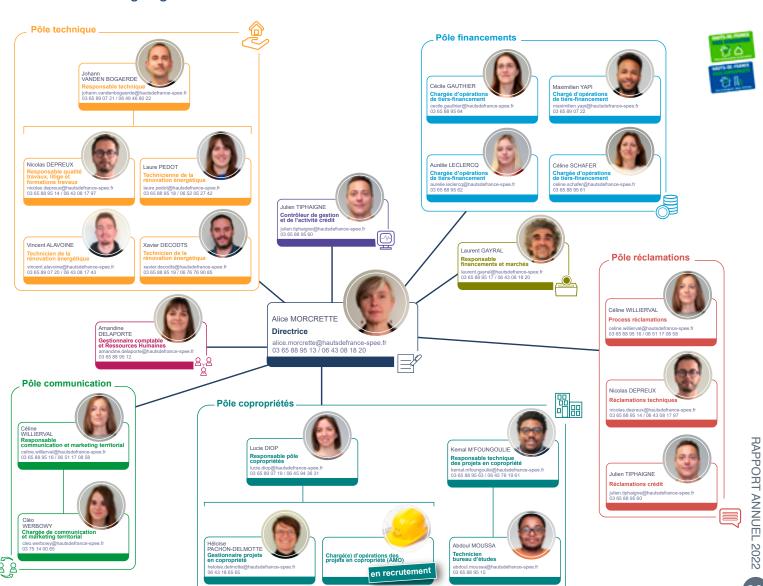
Depuis l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à cette mission d'accompagnement, arrêté qui empêche notamment la sous-traitance de cette mission MAR, la Régie du SPEE et le réseau SERAFIN travaille avec les institutions de l'état pour rendre possible la mise en place de ce dispositif par les sociétés de tiers-financement sans qu'elles soient obligés de changer leur mode de travail et de contractualisation avec les opérateurs. L'enjeu est de continuer à ce que les missions d'accompagnement technique liées au tiers-financement puissent être encadrées dans le cadre d'un marché public géré par les sociétés de tiers-financement ce qui permettra de continuer à maitriser la qualité de l'accompagnement et l'homogénéité de coût pour les ménages à l'échelle du territoire couvert par la société de tiers-financement.

#### RECRUTEMENTS ET ÉVOLUTIONS AU SEIN DE L'ÉQUIPE

L'année 2022 a permis de muscler l'équipe de la Régie par le **recrutement d'un technicien, d'une gestionnaire de projets en copropriété et d'un technicien chargé d'études.** Le départ d'un Chargé d'opérations a nécessité le recrutement d'une nouvelle personne en cours d'année.

La **création d'un Pôle dédié à la copropriété** a permis de faire évoluer les missions d'un technicien de la Régie devenu responsable technique des projets en copropriété.

Fin 2022, l'équipe comptait **20 salariés** : 18 d'entre eux sont situés à Amiens, un technicien à la Communauté Urbaine de Dunkerque et la gestionnaire de projets en copropriété sur la Métropole Lilloise. Ci-dessous l'organigramme actualisé à fin 2022 :



## LES PROJETS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Régie régionale du SPEE est partenaire de plusieurs projets nationaux ou européens en lien avec d'autres acteurs de la rénovation énergétique. Plusieurs projets se sont terminés en 2022 :

#### TRIPLE A (PROGRAMME EUROPÉEN INTERREG ENTRE 2 MERS)

2 Seas Mers Zeeën

Le projet TRIPLE A avait pour objectif de **booster la rénovation énergétique performante à bas carbone** en travaillant essentiellement sur la motivation des décideurs c'est-à-dire les propriétaires. La cible était essentiellement le

Triple-A

propriétaire de maison individuelle et le projet s'orientait surtout sur un développement d'outils de communication adaptés et testés.

La méthode TRIPLE A s'appuyait sur 4 axes et la Régie s'était engagée comme tous les partenaires du projet à travailler sur ces 4 axes :

- développement de briques internet pour informer et mettre à disposition des outils de prise de décision;
- développement d'outils de suivis des consommations pour visualiser l'impact des actions mises en œuvre;
- création de 'pop-up centers' pour présenter les solutions existantes en grandeur nature, mettre en relation les visiteurs et les installateurs, diffuser les solutions de suivi;
- mise en œuvre de chantiers de démonstration pour démontrer la faisabilité des solutions bas carbone et devenir des sortes de vitrines des solutions bas carbone.

La participation à ce programme a permis de développer avec nos partenaires des **outils et méthodes plus performants pour informer les ménages**. L'ensemble des livrables et recommandations issus de ce projet peut être téléchargé sur le site internet du projet : **https://www.triple-a-interreg.eu/guidelines-for-local-authorities** 

#### **PROJET TIERS-FI**

DANS LE CADRE DE L'APR 2018 DE L'ADEME « VERS DES BÂTIMENTS RESPONSABLES À L'HORIZON 2020 »

Le projet TiersFi proposait de **systématiser la collecte et la valorisation de données techniques et financières** associées aux rénovations énergétiques. En s'appuyant sur les modèles déployés par les sociétés de tiers financement dans trois régions, ces données devaient être valorisées de deux manières :

- par agrégation au sein d'une base de données commune, pour **mieux évaluer les performances réelles après travaux des rénovations énergétiques** ainsi que les impacts croisés entre ces performances et le risque financier lié au financement intégré dans l'offre des STF.
- au bénéfice des clients des STF et des habitants des logements rénovés, à des fins **d'accompagnement et de sensibilisation**.

#### **PROGRAMME PUCA**

Le travail mené avec Energies Demain et lle de France Energies qui consistait en la réalisation d' un outil de prévision et simulation des équilibres actif-passif du bilan des sociétés de tiers-financement a été finalisé. Cet outil a été livré par Energies Demain en fin d'année 2022 et doit maintenant être testé et utilisé par la Régie.

### **ORFEE**DANS LE CADRE DU PROGRAMME H2020



Le centre de ressources ORFEE vise à renforcer les sociétés de tiers-financement en les aidant à consolider leur modèle économique pour mutualiser leurs développements et coordonner leurs processus opérationnels, réduire leurs coûts et centraliser les retours d'expérience pour mieux les diffuser. Le budget alloué au projet à la Régie pour ce projet est de 128 612€.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- permettre le **partage de ressources** : méthodes, compétences, retours d'expérience... afin de favoriser le développement des Sociétés de tiers financement en France. Mutualiser le développement des Sociétés de tiers financement (études, procédures, développement d'outils informatiques, etc.).
- fiabiliser les sources de financement des Sociétés de tiers financement pour garantir leur offre de financement des travaux. Faciliter l'utilisation des fonds européens (FEDER) par les Régions. Collaborer avec les banques pour un « étiquetage vert » des prêts pour la rénovation énergétique.
- concevoir et mettre en œuvre le cadre de conformité et de contrôle de la qualité des travaux de rénovation énergétique. Concevoir une offre assurantielle de garantie de la qualité des rénovations. Délivrer 1 500 garanties de qualité associées aux offres des sociétés de tiers-financement en 3 ans (2021 2023).

Dans le courant de l'année 2022, le projet s'est consacré :

- au développement du cadre de conformité pour les travaux qui a été partiellement livré et doit encore être testé et finalisé ;
- au démarrage de l'association SERAFIN ;
- à la dissémination du modèle des sociétés de tiers-financement auprès des acteurs institutionnels et notamment les collectivités souhaitant avoir des informations sur la mise en place d'une société de tiersfinancement. Un guide est en cours de rédaction.

Pour plus d'informations : https://orfee-project.com/

#### **PRO RETRO**



La Régie est investie dans le projet européen ProRetro qui accompagne les propriétaires d'immeubles résidentiels qui souhaitent rénover leur maison. Dans le cadre du projet, des guichets uniques sont développés et testés dans cinq villes et régions allemandes.

Les partenaires allemands du projet sont des agences régionales de l'énergie et des petites et moyennes entreprises. Des organisations d'autres pays européens qui ont expérimenté et mis en œuvre avec succès des modèles commerciaux de guichet unique, comme la Régie, soutiennent les partenaires allemands du projet. L'apprentissage entre pairs assurera le succès du projet. Le projet est coordonné par le Wuppertal Institute.

Pour plus d'informations : https://proretro.eu/en/

## **RAPPORT ANNUEL 2022**

#### **SERAFIN**



L'association regroupant les Sociétés de Tiers-Financement de France a été créée en mai 2022 sous le nom SERAFIN, Services territoriaux de Rénovation : Accompagnement et Financement.

L'association a pour but de favoriser la transition énergétique à l'échelle française et européenne conformément aux objectifs fixés pour la politique climatique et énergétique française et le cadre européen d'action en matière de climat et d'énergie d'ici à 2030.

Le modèle d'accompagnement des propriétaires-occupants, propriétaires-bailleurs et copropriétés, créé et développé par les sociétés de tiers-financement répond aujourd'hui adéquatement à la réalisation de cet objectif dans le champ de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé.

Les objectifs de l'association sont donc de :

- Déployer et diffuser le modèle des sociétés de tiers financement ;
- Créer un espace d'échange privilégié entre les différents acteurs de la rénovation énergétique ;
- Constituer un **portefeuille d'outils et de méthodologies** accessible à tous les Membres Fondateurs et Actifs de l'Association tels que définis à l'article 6 des présentes ;
- Contribuer au pilotage et l'optimisation des sources de financement des projets de rénovation.

Les premières actions de l'Association ont été de porter, pour le compte de toutes les sociétés de Tiers-Financement, les réponses aux différentes concertations lancées par l'Etat au 2ème semestre 2022 dans le cadre des futures évolutions proposées (MonAccompagnateurRenov, Audit incitatif, CEE).

Pour plus d'informations : https://serafin-renov.fr/











### Document réalisé par la Régie du SPEE Année 2022

Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique 5e Boulevard du Port d'Aval 80000 Amiens contact@hautsdefrance-spee.fr www.pass-renovation.hautsdefrance.fr @passrenovation









